

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 5 avril 2018

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 5 avril -----

Date de convocation
29/03/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage
29/03/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : Mme DAL BEN Carine, BETUING Serge.

Absents : Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Principe maintien d'une ligne SMUR H24 au Centre Hospitalier de Condom

M. le Maire rappelle la délibération en date du 12 décembre 2018 concernant le maintien du SMUR à CONDOM et dit qu'il a été sollicité pour faire parvenir la lettre ci-dessous à Mme la Directrice générale de l'ARS Occitanie à Montpellier,

« Suite à votre courrier en date du 21 février relatif à la consultation réglementaire portant sur la définition du nouveau Projet Régional de Santé (PRS), nous nous permettons de vous communiquer un avis sur le thème du déploiement des lignes de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) pour une couverture efficace du territoire régional et sur le cas de la ligne rattachée à l'hôpital de Condom.

Dans le cadre de ses volets dédiés aux orientations stratégiques et à l'égal accès aux soins dans tous les territoires, l'élaboration du Projet Régional de Santé permet de rappeler l'intérêt du maintien de cette antenne dans un mode de fonctionnement permanent de type « H24 » et non dégradé comme c'est le cas depuis le mois d'octobre 2017.

Au contact quotidien avec le terrain, nous vérifions combien l'antenne SMUR de Condom participe de par sa proximité et sa réactivité à la sécurité médicale et à la permanence d'accès aux soins de premier recours des habitants du bassin de santé de Condom, secteur d'intervention desservant notre

S'agissant de la protection des habitants et de l'accessibilité renforcée, le rétablissement H24 du SMUR du CH Condom est indispensable pour respecter les objectifs suivants en termes :

- d'accessibilité aux soins urgents « *améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée* » (cf. Cadre d'orientation stratégique PRS 2022) ;
- de territorialité « *optimisation des moyens engagés par définition du périmètre des SMUR sur la base des délais d'intervention* » (SRS PRS 2022) ; « *garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sur l'ensemble de la région reposant sur un maillage territorial assuré par les SMUR terrestres et hélicoptés* » et « *limiter les intégralités territoriales* » (Occitanie 2022 thèmes transversaux) ;
- d'efficience notamment en matière de prise en charge des AVC avec la présence du scanner au Centre Hospitalier de Condom et les protocoles entre la neurologie du CH d'Auch et le CHC « *appui aux professionnels en charge de l'AVC* » (SRS PRS 2022) .

En vous remerciant pour l'intérêt porté à cet avis du Conseil Municipal de la commune de MONTREAL DU GERS , nous vous prions, Mme la Directrice générale, d'agréer nos plus sincères salutations »

Le Conseil Municipal,

- Accepte cette proposition.

Fait à MONTREAL le 5 avril 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.